

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

30 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Monique MAISONNEUVE, M. Christian ARDOUIN, Mme Alette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE MÉNÉLEC, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Morgane FONTAINE, Mme Nadia HOUDOUX, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Erwan HUCHET, Mme Armelle CHABIRAND, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Catherine HEUZEY	donne procuration à	Mme Monique MAISONNEUVE
Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
M. Pierre GADÉ	donne procuration à	M. le Maire
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Béatrice DELABRIÈRE	donne procuration à	Mme Chantal LE MÉNÉLEC
Mme Catherine ADAM	donne procuration à	Mme Alette BERTHELOT
M. Louis RAMIN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Elie BRISSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**06. Multi-accueil du Bignon : définition du forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre phase APD - Demandes de subventions**

**Monsieur BERRÉE rapporte :**

Par délibération du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le programme de réalisation d'un nouveau multi accueil au Bignon : coût estimatif de l'opération 1 875 000 € HT, soit 2 250 000 € TTC.

A l'issue des études d'avant-projet définitif (phase APD), une estimation plus précise de l'opération a été réalisée pour un montant total de 2 083 350 € HT soit 2 500 000 € TTC. Cette évolution est liée notamment :

- A la mise en œuvre particulière de matériaux biosourcés répondant à la réglementation environnementale sur l'énergie et l'empreinte carbone ;
- A la modification de l'implantation du bâtiment destinée à améliorer le confort thermique, l'accessibilité et l'optimisation de la gestion de l'équipement. Cette disposition a nécessité le déplacement de réseaux, non prévu initialement.

Conformément aux dispositions du marché de maîtrise d'œuvre signé avec l'agence Drodolot Architectes, le forfait définitif de rémunération est calculé sur la base du montant prévisionnel des travaux tel qu'établi à l'issue de la phase APD (1 595 000 € HT), et en tenant compte d'un taux de rémunération de 11,5%, soit un forfait de rémunération de 183 425 € HT.

La structure du multi-accueil du Bignon, qui accueillera les enfants du quartier prioritaire de « Plaisance », doit faire l'objet d'un financement au titre du FEDER, du fait de sa contribution à l'axe 6 du programme opérationnel du FEDER 2014/2020 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

<b>Dépenses (€ HT)</b>		<b>Recettes (€ HT)</b>	
TRAVAUX	1 773 352 €	CAF	457 200 €
ETUDES	217 380 €	FEDER	299 952 €
FRAIS DIVERS	88 045 €	ETAT	100 000 €
		AUTOFINANCEMENT	1 221 625 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 078 777 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 078 777 €</b>

Pour que le dossier de demande de subvention puisse être complété, il est nécessaire de disposer, par délibération, du détail des prix comprenant l'enveloppe d'opération.

A l'issue de la phase de mise en concurrence des entreprises, le montant détaillé de l'opération est de **2 078 777 € HT** soit **2 495 000 € TTC** (arrondis à 2 500 000 € TTC pour le montant de l'autorisation de programme) :

- Estimation des travaux : **1 773 352 € HT**
  - Dont BATIMENTS (total des lots notifiés) : 1 426 877 € HT

- Dont AMENAGEMENTS EXTERIEURS / VRD (total des lots notifiés) : 269 000 € HT
- Autres prestations : 77 475 € HT
- Estimation des études intellectuelles : **217 380 € HT**
  - Dont MAITRISE D'ŒUVRE : 183 425 € HT
  - Dont AUTRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES : 24 135 € HT
  - Dont REVISION DE PRIX : 9 820 € HT
- « Frais divers » : 88 045 € HT
  - Pré-études techniques (géotechniques, géomètre, radon, étanchéité à l'air, repérage amiante) : 16 715 € HT
  - Travaux divers (raccordements, informatique, publicité, mobilier...) : 71 330 € HT

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Aménagement Urbanisme et Environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux arrêté à l'issue de la phase APD et le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre de l'opération « Multi-accueil du Bignon » ;
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de l'opération et son plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, pour le financement de cette opération, toutes subventions de l'Europe (FEDER), de l'Etat, de la Région, du Département, de la Métropole de Nantes, de la CAF de Loire-Atlantique et de tout autre organisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le :

Et par publication le : 01 OCT. 2019

01 OCT. 2019

Extrait certifié conforme

Orvault, le 1er octobre 2019

**Pour le Maire**

**Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**

